

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

---

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1365

présenté par  
M. Saddier et M. Tardy

-----  
**ARTICLE 50**

À l'alinéa 14, après le mot :

« économie »,

insérer les mots :

« , de l'industrie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de l'impact que revêt la contribution au service public de l'électricité sur la compétitivité industrielle, le Ministre en charge de l'industrie doit pouvoir saisir le comité de gestion de la contribution.